

République Française
Compte-rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal
Du mardi 24 mai 2022 à 20h30

Date et affichage de convocation : 17/05/2022

Conseillers présents : LEDEY Claude, LALLEMAND Daniel, BONNEROT Christian, SOEUR Sonia, JURY Jean-Louis, JUNIER Jérémie, LAHAYE Nathalie, DESBROSSES Julien, SOTTY Céline, ROBERT Emilie, REY Nicolas, DURET-BIDELET Nathalie, TORRENT Aude, TISSIER Carine

Conseiller excusé : LACROIX Jean-François

Le compte rendu de la séance du 12 avril 2022 est adopté à l'unanimité.

Daniel LALLEMAND est nommé secrétaire de séance.

Les points de l'ordre du jour sont examinés :

RAPPORT DES DECISIONS DU MAIRE :

01-2022 : Redevance pour occupation du domaine public routier et non routier par les réseaux et ouvrages de télécommunication de ORANGE de l'exercice 2022 pour un montant de 3 084.63 €.

02-2022 : Budget communal Exercice 2022 – décision modificative n° 1 – section fonctionnement – virement dépenses imprévues d'un montant de 103 € en faveur du compte 6618 pour le règlement des frais financiers liés au déblocage de la ligne de trésorerie.

03-2022 : Indemnisation Groupama d'un montant de 1 370 € pour participation aux frais de médiation judiciaire dans le cadre du litige qui oppose la commune de Neuvy-Grandchamp à M. Vincent Carnat, propriétaire de l'étang de Briffaut.

ETANG DE BRIFFAUT :

Monsieur le maire donne lecture du courrier de Maître Moisan, avocate en charge de la médiation dans le cadre du litige qui oppose la commune de Neuvy-Grandchamp à M. Vincent Carnat, propriétaire de l'étang de Briffaut. M. Vincent Carnat pourrait baisser sa prétention à hauteur de 60 000 € alors que la commune lui propose la somme de 30 000 €, montant qui repose sur des lignes de facturation réelle. L'écriture d'une nouvelle convention pourrait être faite mais pour ce faire la commune sollicitera les conseils d'un technicien compétent de la DREAL afin de répartir les charges de façon équitable entre les parties. Le conseil, après délibération (13 POUR et 1 ABSTENTION) décide ne pas aller au-delà de la proposition indemnitaire de 30 000 €.

ACQUISITION PARCELLE TETE DES BOIS :

Le conseil accepte à l'unanimité l'acquisition de la parcelle cadastrée AK 135 d'une superficie de 195 m² située au carrefour de la Tête des Bois à l'euro symbolique. La DDT sera sollicitée pour l'autorisation d'effectuer des travaux de sécurisation dudit carrefour.

GARDIENNAGE EGLISE :

Conformément aux circulaires du 8 janvier 1987, du 29 juillet 2011 et du 7 mars 2019, le conseil accepte à l'unanimité d'allouer une indemnité de 300 € par an à la personne en charge du gardiennage de l'église.

LICENCE IV :

Le conseil accepte à l'unanimité de mettre à disposition des nouveaux gérants du restaurant situé Place de la Mairie la licence IV de la commune, une convention sera rédigée entre les parties.

BUREAU DES ELECTIONS LEGISLATIVES :

12 juin : 8h 12h : Daniel LALLEMAND – Julien DESBROSSES – Nicolas REY

12h 15 h : Claude LEDEY – Aude TORRENT – Céline SOTTY

15h 18 h : Jean-Louis JURY – Nathalie LAHAYE – Jérémie JUNIER

19 juin : 8h 12h : Claude LEDEY – Nicolas REY – Emilie ROBERT

12h 15h : Julien DESBROSSES – Christian BONNEROT – Aude TORRENT

15h 18h : Daniel LALLEMAND – Sonia SEUR – Nathalie DURET-BIDELET

PERSONNEL COMMUNAL :

Le conseil décide à l'unanimité de modifier le poste d'adjoint technique actuellement vacant, soit 28 h au lieu de 35 h pour le recrutement d'un nouvel agent.

FINANCES COMMUNALES :

Le conseil décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 100 € au Club Allure Libre pour la participation d'une équipe de Neuvy au traditionnel Tour du Canton. Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6574 par décision modificative (virement dépenses imprévues).

QUESTIONS DIVERSES :

BATIMENTS COMMUNAUX : Daniel LALLEMAND fait le point sur les bâtiments communaux. Le cabinet AMD Architecture qui a assuré la maîtrise d'œuvre de la construction de la salle multiactivités a été contacté suite aux désordres constatés sur les différents murs. Ce dossier est à suivre. Vu l'état des différents bâtiments communaux actuellement vacants et le coût de leur rénovation, le conseil décide de faire procéder à leur estimation. Une décision sur leur devenir sera prise en fin d'année.

FLEURISSEMENT : Sonia SŒUR rend compte des travaux de fleurissement de printemps qui sont terminés et qui semblent satisfaire la population.

CIMETIERE : Christian BONNEROT rend compte des travaux de la concession cimetière qui a répertorié une centaine de concessions ayant plus de 50 ans qui semblent être à l'état d'abandon et/ou dont il est nécessaire d'avoir des informations. Un travail approfondi sera fait suite à ces constatations.

ECOLE NICOLAS ROLIN : le conseil accepte la prise en charge des frais de transport des élèves à la piscine de Gueugnon.

MAM : à la suite de la présentation par Mmes BREDILLET Pauline et DURET-BIDELET Eloïse de leur projet de création d'une Maison d'Assistantes Maternelles, le conseil étudiera leur dossier et leur demande de modulation du montant du loyer.

La séance est levée après que l'ordre du jour soit épuisé.

Vu par nous, Claude LEDEY, Maire de la Commune de Neuvy-Grandchamp pour être affiché à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L 121.17 du Code des Communes.

A Neuvy-Grandchamp, le 24 mai 2022.

Le Maire,

Claude LEDEY

